Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Célé

Restitution des ateliers de concertation des 7 et 8 juillet 2021

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CELE – LOT MEDIAN
Adresse I Maison des services publics, 35 allée Victor Hugo, 46 100 FIGEAC
Contact : Tél. : 05 65 11 47 65 I Email : info@celelotmedian.com I Site : valleeducele.com
Syndicat mixte communal - SIRET : 200 009 314 00010 - APE : 8413 Z

Syndicat du bassin Célé – Lot médian

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Célé, validé en 2012, arrive à échéance en 2022. La Commission Locale de l'Eau a acté l'entrée dans une **démarche de révision** le 1er mars 2021.

Dans ce cadre, des **ateliers de concertation** ont été organisés les 7 et 8 juillet 2021. Ils devaient être l'occasion de partager un premier bilan du SAGE, et de discuter des évolutions souhaitables et nécessaires.

Le présent document a pour but de **restituer les réflexions qui ont été partagées** lors de ces deux journées.

2 journées d'ateliers | **8** ateliers thématiques | **60** participants

Sommaire

Introduction **P.3**

Bilan du SAGE Célé 2012 – 2022 **P.4**

Restitution des ateliers :

1. « Inondation » **P.4**
2. « Étiage » **P.8**
3. « Rivière » **P.11**
4. « Zones humides – espèces » **P.14**
5. « Petit cycle » **P.17**
6. « Agriculture – forêt » **P.20**
7. « Gouvernance » **P.24**
8. « Loisirs aquatiques » **P.27**

Conclusion **P.30**

Introduction

Tribune : Vincent LABARTHE, Président de la Commission Locale de l'Eau

Bernard LABORIE, Président du Syndicat mixte Célé – Lot médian

Anna DESHAYES, cheffe de service Eau – Forêt – Environnement de la Direction Départementale des Territoires du Lot

Florian MORELLE, Maire de Maurs

Olivier GUIARD, adjoint au délégué de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Bernard Laborie accueille les participants sur sa commune et fait un rappel du chemin parcouru.

Vincent Labarthe remercie l'État d'être aux côtés de la Commission Locale de l'Eau, ainsi que l'Agence de l'Eau pour ce partenariat indéfectible. Le bassin du Célé bénéficie d'une longueur d'avance, la bonne organisation a déjà permis des réussites. Il invite l'assemblée à rester concentrée sur ces questions, et à continuer de développer au maximum les partenariats. L'eau est le fil de notre histoire et de notre société, et c'est un sujet dont la gestion se complexifie.

Anna Deshayes confirme que l'État est depuis longtemps aux côtés des partenaires présents aujourd'hui. Il souhaite poursuivre cette dynamique constructive et soutient pleinement la démarche du SAGE Célé. Les enjeux de préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des effets du changement climatique n'ont jamais été aussi actuels. Ils sont au cœur de l'actualité de l'ensemble des ministères : décret gestion quantitative, Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, révision de la stratégie nationale de la biodiversité… Qui dit gestion équilibrée dit gestion concertée : plus que jamais, la conciliation de tous les usages et la construction collective des solutions de gestion sont nécessaires.

Olivier Guiard rappelle que les SAGE sont les piliers du « modèle français » de la politique de gestion de l'eau, souvent pris en exemple. La force de l'outil SAGE, comme c'est le cas sur le Célé, est la concertation entre les usagers que permet la Commission Locale de l'Eau. Le projet de SDAGE Adour-Garonne en cours de consultation propose d'ailleurs une couverture intégrale du grand bassin hydrographique du sud-ouest de la France par des SAGE. La concertation apparaît bien être le seul moyen de pouvoir répondre aux énormes enjeux qui nous font face : le changement climatique et la crise de la biodiversité. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne demeure engagée pour aider à la mise en œuvre des SAGE et à leur révision.

Bilan du SAGE Célé 2012 – 2022

Intervenants : Joël TRÉMOULET, Directeur du Syndicat Célé – Lot médian

Joël TRÉMOULET, animateur du SAGE, présente un bilan du SAGE réalisé avec l'appui de Lulla GLACET dans le cadre d'un stage de 6 mois (annexe).

Restitution de l'atelier 1 « Inondation »

Animateurs : Shanti FAU, technicienne inondation au Syndicat mixte Célé Lot – médian

Nicolas TOURNIER, Directeur adjoint du Syndicat mixte Célé Lot – médian

Bertrand MONTANT, chargée de mission prévention des inondations au Syndicat Mixte du Bassin du Lot

Participants

ARAQUÉ Fausto (Commune de Bagnac-sur-Célé)

CALMETTES Fabien (Ville de Figeac)

CLAVEL Régis (Communauté de commune du Grand-Figeac)

DE HALMEIDA Jaime (DDT du Lot)

LECHAT Guillaume (Agence de l'Eau Adour-Garonne)

MORELLE Florian (Maire de Maurs – Vice-Président Châtaigneraie Cantalienne)

PERNELLE Jean-Jacques (Commune de Saint-Perdoux)

RATIE Francis (Association Sauvegarde du Célé)

THOUMIEUX Yves (Commune de Sainte-Colombe)

VALETTE Éric (DDT du Lot)

VAYSSIE Michel (Association Sauvegarde du Célé)

VOYNET Jean-Claude (Commune de Camboulit)

Introduction par les animateurs : quel bilan du SAGE sur la thématique « inondation » ?

Le **Schéma de Cohérence de la Prévention des Inondations** a permis de réaliser un diagnostic global de l'ensemble du bassin du Lot en 2010. Le SAGE a défini des orientations stratégiques et des préconisations pour l'atteinte des objectifs fixés.

Des **travaux et actions ont été réalisés par le Syndicat**, hors PAPI, avec une entrée « milieu et inondation » : travaux de renaturation à l'amont de Maurs sur l'Arcambe, à l'amont immédiat de Cabrerets sur la Sagne et enlèvement de cabanes en zones inondables du Planioles pour répondre à la règle du SAGE.

Le **premier PAPI d'intention**, essentiellement constitué d'études, a été un moyen d'améliorer la connaissance du territoire dans le domaine de la prévention des inondations, tout en répondant aux préconisations du SAGE, avec une étude hydraulique sur l'optimisation des zones d'expansion de crues à l'aval de Figeac, des diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur la commune de Figeac et des études hydrauliques sur l'Arcambe et le Planioles.

A partir de 2019 ont débuté **2 nouveaux PAPI, l'un constitué d'études, l'autre de travaux**. Dans ce cadre, les études complémentaires et travaux sont nombreux : implantation d'un peigne à embâcles sur le Planioles, diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité, études sur le système d'endiguement de Lafarrayrie… Ces programmes vont se poursuivre, et les actuelles études du PEP (Programme d'Etudes Préalable au PAPI) vont être intégrées dans le programme de travaux par avenant.

Comment la situation a-t-elle évolué depuis 2012 ?

Certains acteurs perçoivent une **diminution des travaux curatifs et d'entretien de la ripisylve**. Les moyens financiers dédiés auparavant à ces travaux ont en effet été pour partie réorientés en faveur de l'hydromorphologie des cours d'eau. Des **travaux d'entretien et des actions de sensibilisation** des riverains sont régulièrement réalisés par le Syndicat.

Quelles évolutions du SAGE sont souhaitables ?

Comment concrétiser préservation des milieux aquatiques et prévention des inondations ?

> Renforcer le sujet des **éléments mobilisables par les cours d'eau en crue**, en apportant des compléments à la règle du SAGE s'y rapportant. Il a été notamment proposé de mettre en place une déclaration préalable par les professionnels, en Mairie ou en DDT, des travaux d'entretien des abords de cours d'eau (enlèvement des branches basses, gestion de la ripisylve, de forêts alluviales…).

> **Maintenir les zones d'expansion de crues,** notamment en supprimant les dispositifs de drainage installés par le passé visant leur assèchement (restauration de zones humides).

> Communiquer pour **limiter les cultures consommatrices en eau sur des zones pouvant être renaturées**. Le Syndicat a d'ores et déjà conventionné avec des agriculteurs pour réaliser localement des travaux en faveur de la renaturation des milieux.

> Communiquer pour rappeler la **responsabilité d'entretien régulier des propriétaires** ou exploitants riverains (assurer le libre écoulement de l'eau sans perturber le milieu naturel).

> **Communiquer auprès des élus** pour intégrer des problématiques récurrentes telles que la perception des **phénomènes d'engravement** nécessitant des travaux de curage, ou de scarification d'atterrissements (frein à l'équilibre dynamique hydro-sédimentaire d'un cours d'eau).

Quelle gestion de crise pour demain ?

> L'apparition de la compétence GEMAPI constitue un point de démarrage intéressant pour **capitaliser des données** et ainsi mieux faire face à une crue lors de la survenue d'une crise.

> **Mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde** et maîtriser de leur opérationnalité (via la réalisation des exercices à différentes échelles). La position du Maire reste centrale lors de la gestion d'une crise. En réalisant ou actualisant son PCS, la municipalité définit une gestion organisationnelle de la crise, ce qui permet de limiter les impacts d'une crue. Dans le cadre du PAPI Complet du bassin du Lot, le SMBL porte assistance à l'actualisation des PCS (concernant l'aléa inondation).

> **Optimiser l'alerte des populations** en situation de crues. Le recours aux automates d'appels multicanaux et SMS a été proposé comme une solution qui palliait aux applications smartphones des communes, pouvant pâtir d'une faible utilisation ou d'un manque de réseau internet.

> Mise en relation des élus concernés et des services de l'Etat ou autres partenaires (SPC/Préfecture/SCHAPI/Météo France) pour **affiner et clarifier les alertes météo et Vigicrues** : les messages d'alertes ne reflètent pas toujours la réalité du terrain.

> **Communiquer auprès des municipalités sur la gestion de crise** (pouvoir de police du Maire, nécessité de mise à jour des PCS a minima tous les 5 ans avec actualisation de l'annuaire annuellement, test de l'opérationnalité du PCS)

> Favoriser **l'information des populations via les DICRIM** (risques majeurs présents sur la commune, comportements à adopter en cas d'évènement, démarches engagées pour prévenir des différents aléas sur le territoire communal). Dans le cadre du PAPI Complet, le SMBL prévoit de proposer une page internet type d'affichage des informations essentielles d'un DICRIM, à destination des communes.

Comment protéger nos territoires ?

> **S'assurer de la fonction des merlons en lit majeur** via des études complémentaires (ralentissement ou protection d'enjeux). Il convient de s'assurer que ces ouvrages n'aggravent pas la situation en crue (sur-impact à l'aval lié à l'augmentation des vitesses ou in situ en cas de rupture). Des études peuvent être menées par le Syndicat sur des ouvrages existants, comme c'est le cas sur Lafarrayrie à Figeac, ou à Saint-Etienne de Maurs.

> La règlementation a évolué sur la question de la responsabilité et de la présence de ces ouvrages, désormais organisés en systèmes d'endiguement. Des **précisions pourraient être apportées aux élus sur ces évolutions règlementaires**.

> Prendre en compte le cheminement de l'eau dans les **documents d'urbanisme et de planification**, pour un aménagement raisonné du territoire.

Comment limiter l'impact du ruissellement sur les inondations ?

> **Favoriser l'infiltration** sur l'ensemble du bassin versant lorsque cela est possible, notamment en intervenant sur les têtes de bassin.

> **Communiquer auprès de la profession agricole et des propriétaires et exploitants forestiers** pour favoriser une prise de conscience de l'ensemble des impacts cumulés liés aux usages à l'échelle d'un bassin versant (ont été évoqués des labours dans le sens de la pente dans le Ségala, ou bien des coupes franches massives sur certains peuplements forestiers). Des actions de communication sous la forme de recommandations pédagogiques pourraient être mises en œuvre pour souligner l'importance des pratiques culturales sur le phénomène de ruissellement.

Le Syndicat, en partenariat avec le CRPF, travaille actuellement à la réalisation d'un guide d'information sur cette thématique, dans le cadre du PAPI Complet.

> **Planter des haies** : sur le territoire du Célé, 47% des haies ont disparu en quelques décennies, notamment à cause des remembrements.

> **Inclure dans les documents d'urbanisme une gestion de l'infiltration à la parcelle**, éviter le rejet « tout tuyau » et favoriser l'infiltration sur chaque projet d'aménagement, en testant au préalable les zones de gestion avec des aménageurs. Il est question ici de renforcer la préconisation P1 (disposition H2) du SAGE 2012-2022, qui visait déjà limiter l'imperméabilisation et mieux gérer les eaux pluviales.

> **Mener des opérations de désimperméabilisation** lorsque cela est possible.

> Approfondir la réflexion sur la gestion de l'infiltration à l'échelle du bassin : cette gestion pourrait constituer une **nouvelle règle du futur SAGE**.

Quelle stratégie pour la prévention des inondations face au changement climatique ?

> La prise en compte du dérèglement climatique apparaît comme **transversale à l'ensemble des thèmes** relatifs à la prévention des inondations.

> Les **phénomènes d'orages très localisés** sur des **sous-bassins très réactifs** ont été évoqués.

> La définition d'une **méthodologie de caractérisation de l'hydrologie à l'horizon 2050** paraît délicate à mettre en œuvre. Une étude de diagnostic de vulnérabilité de la ressource (Lot 2050) portée par le SMBL paraîtra mi-2022 comprenant un volet inondation. Le Syndicat a d'ores et déjà engagé un travail sur le bassin du Célé sur la thématique du changement climatique.

Autres thèmes abordés

> Il a été évoqué l'importance de **communiquer auprès des élus** sur la GEMAPI et sur les bienfaits d'intervenir en faveur des milieux, l'intérêt économique primant souvent au titre de la prévention des inondations dans les décisions politiques prises localement.

> La question de la **connaissance des apports karstiques** en situation de crue a été brièvement évoquée.

Restitution de l'atelier 2 « Étiage »

Animateurs : Mélanie FAYET, animatrice du Contrat de rivière au Syndicat mixte Célé Lot – médian

Océane KNEUR, Chargée de mission gestion quantitative de l'eau au Syndicat Mixte du Bassin du Lot

Participants

BARBEAU Xavier (Conseil Départemental Cantal)

BERTHELOT Laurent (Conseil Régional Occitanie)

CASTANIER Michel (Mairie de Cassaniouze)

DESHAYES Anna (DDT 46)

DUPETITMAGNIEUX Sylvain (Communauté de commune Châtaigneraie Cantalienne)

FOUCALET Jean-Louis (Association des Moulins du Quercy)

GARCIA WETZEL Nathalie (Mairie de Brengues)

GRANGER Patrice (Association Sauvegarde du Célé)

GUIARD Olivier (Agence de l'Eau Adour-Garonne)

JARNO Vincent (Office Français de la Biodiversité)

LABRUNIE François (Communauté de commune Chataigneraie Cantalienne)

LEBREAUD David et FOISSAC Océane (SYDED)

PLENACOSTE Alain (Association Sauvegarde du Célé)

SOTO Antoine (Mairie de Figeac)

VERNE Henri (DDT 15)

VIENNET David (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy)

Introduction par les animateurs : quel bilan du SAGE sur la thématique « étiage » ?

Sur la thématique étiage, le SAGE comportait deux axes. Dans le cadre du premier axe, qui visait à **l'amélioration de la connaissance et du suivi**, des **débits de référence** ont été arrêtés (création de Débits Objectif Complémentaires (DOC) à Figeac et à Maurs, abaissement du Débit Objectif d'Étiage (DOE) à Orniac), et une étude de faisabilité est en cours de lancement pour la mise en place de **systèmes d'alerte et de suivi de l'hydrologie**.

Il était prévu une **étude sur les usages préleveurs** : elle n'a pas été réalisée, mais est intégrée au Contrat de Rivière 2020-2024. Une étude prospective de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle du bassin du Lot est également prévue. Par ailleurs, sur le volet

information et sensibilisation, le Syndicat Mixte du Bassin du Lot (SMBL) a créé un outil de partage de données en temps réel sur les débits (« La vie de la rivière »[1]), et les services de l'État informent les usagers, notamment via les comités de gestion des étiages (ex comités sécheresse). De plus, le SMBL édite un bulletin d'information hydrologique tous les jeudis du 1er juillet au 31 octobre (site internet).

Le second axe du SAGE prévoyait un travail sur la **gestion équilibrée de la ressource**. Différents **arrêtés cadre sécheresse** sont parus ou ont été révisés : arrêtés départementaux (2012 pour le Cantal, 2018 pour le Lot), arrêté cadre interdépartemental du bassin du Lot (2012, révisé en 2017 et nouvelle révision prévue d'ici 2023 suite au décret "Gestion quantitative"). Depuis 2020, les restrictions sur les affluents du Célé sont gérées de manière plus fine.

D'autre part, **l'Organisme Unique de Gestion Collective Lot a été créé en 2013** : une première autorisation de prélèvement est parue en 2016 et une seconde en 2018 avec une augmentation du volume autorisé en eaux superficielles hors période d'étiage.

Certaines actions sont en cours, notamment avec la participation du Syndicat au **projet LIFE Eau&Climat** (opération groupée de récupération d'eau pluviale, étude sur l'adaptation des élevages du bassin au changement climatique, diagnostics et travaux sur les plans d'eau connectés).

Comment la situation a-t-elle évolué depuis 2012 ?

Les participants constatent :

> Une baisse des débits de 15 à 20 % sur les 20 dernières années, et des **étiages plus sévères et plus longs**. Les variations de débits sont également perçues comme plus brutales qu'auparavant, avec un effet tampon moindre : les cours d'eau se comportent « comme des tuyaux ».

> Des **impacts des étiages** sur les différents volets :

- **Sur les usages** : le manque d'eau entraîne des difficultés vis-à-vis des loisirs aquatiques (or ceux-ci ont augmentés), ainsi que sur l'alimentation en eau potable (arrêt des stations de pompage).

- **Sur les milieux naturels** : le manque d'eau, l'augmentation de la température et la baisse du niveau d'oxygène ont des conséquences sur la vie aquatique et sur l'état de la végétation en bord de cours d'eau.

- **Sur la qualité de l'eau** : certains participants notent qu'après un étiage fort les fortes pluies provoquent un lessivage, qui entraîne des pollutions bactériologiques. D'autres participants suggèrent que ces pollutions sont dues à la pluie et non à l'étiage préalable.

> Les **restrictions de prélèvements** ont peu évolué et sont insuffisantes selon certains participants.

> Une **situation globalement inquiétante** : le territoire a une marge de manœuvre faible, notamment car il n'a pas d'ouvrages de soutien d'étiage, et des adaptations importantes à réaliser.

Quelles évolutions du SAGE sont souhaitables ?

Les participants proposent des défis à relever pour le prochain SAGE et les déclinent en actions concrètes pour y répondre.

Premier défi : Poursuivre une gestion de l'étiage qui permet de respecter les Débits Objectifs d'Etiage

> Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de poursuivre les efforts **d'harmonisation inter-départementale** dans la gestion des étiages.

[1] http://laviedelariviere.valleedulot.com/

> Il est également suggéré de **mieux anticiper les situations critiques et les arrêtés d'autorisation**, ceci en améliorant l'adéquation entre les volumes autorisés et les volumes prélevés et en améliorant la gouvernance de l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective).

> Plusieurs participants jugent nécessaire de **développer le réseau de surveillance des débits** (notamment sur les têtes de bassin).

Deuxième défi : Prendre en compte les changements climatiques dans la gestion de l'étiage

> Plusieurs participants notent qu'il faut d'abord **améliorer la connaissance** sur les facteurs qui contrôlent la quantité d'eau (dont les interactions karst - rivière) et sur l'impact du changement climatique sur ces facteurs. Il faudrait également mieux évaluer l'impact environnemental des étiages.

> A partir de ces études il pourrait être nécessaire de **réviser les DOE et les débits de références** (débit d'alerte, d'alerte renforcée, de crise).

> Enfin il semble utile de **développer la communication et la sensibilisation** sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau, à destination du grand public et des scolaires (par le biais d'un programme d'éducation à l'environnement abordant l'impact des étiages sur la biodiversité).

Troisième défi : adapter nos besoins et nos pratiques à la ressource

> Un consensus sur la nécessité **d'adapter les pratiques agricoles** semble ressortir. L'agro-écologie (haies, couverts végétaux) doit être soutenue ainsi que les pratiques d'irrigation économes. Il faut également encourager l'autonomie des systèmes agricoles. Cela nécessite de renforcer la communication auprès des agriculteurs pour promouvoir des actions exemplaires.

> Afin de s'adapter à la ressource disponible il est également possible de **privilégier des ressources moins fragiles**. Par exemple en créant des retenues collinaires, en diagnostiquant les plans d'eau existants pour les optimiser, en récupérant les eaux pluviales sur les bâtiments publics et agricoles et en réutilisant les eaux usées traitées.

> Dans le secteur de l'eau potable, la **création d'interconnexions** et **l'amélioration des rendements** des réseaux doivent être poursuivis pour répondre à ce défi.

> Dans le secteur du tourisme, il semble nécessaire de trouver un **équilibre entre la fréquentation et la préservation des milieux**, éventuellement en fixant un débit seuil en dessous duquel la navigation serait interdite. **La sobriété** revêt une importance particulière dans un contexte d'augmentation de la population en été, et devrait être promue par des actions de communication.

Quatrième défi : Prendre en compte et renforcer les services écosystémiques des milieux aquatiques

> Plusieurs participants s'accordent sur le fait qu'il faut favoriser les **solutions fondées sur la nature**. Elles comprennent notamment la **préservation et la restauration des zones humides** (règle visant à préserver les zones humides, travaux de suppression de drains,...). Le fonctionnement écologique naturel des cours d'eau (notamment ceux de têtes de bassin) doit également être privilégié.

> La préservation des services éco-systémiques passe également par la **limitation des surfaces imperméabilisées**.

La conclusion générale de cet atelier semble être qu'il est nécessaire de **mettre en œuvre toutes les solutions envisageables** pour s'adapter au changement climatique. La **temporalité de mise en œuvre** des différentes solutions est variable : les solutions fondées sur la nature et les solutions « sans regret » de type sobriété semblent prioritaires ; tandis que les solutions plus radicales nécessitent au préalable d'améliorer les connaissances. Piste d'action transversale à tous les défis, la communication ressort comme un axe de travail important.

Restitution de l'atelier 3 « Rivière »

Animateurs : Nicolas TOURNIER, Directeur adjoint du Syndicat mixte Célé Lot – médian

Olivia MAGNOUX, technicienne continuité écologique et plans d'eau au Syndicat mixte Célé Lot – médian

Sylvain DUPETITMAGNEUX, technicien de rivière au Syndicat mixte Célé Lot – médian

Guillaume LECHAT, chargé d'interventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Participants

BERTHELOT Laurent (Conseil Régional Occitanie)

BEYSSAC Jérôme (Office Français de la Biodiversité)

CASTANIER Michel (Commune de Cassaniouze)

DESHAYES Anna (DDT du Lot)

FOUCALET Jean-Louis (Association des Moulins du Quercy)

GARCIA WETZEL Nathalie (Commune de Brengues)

GRANGER Patrice (Association Sauvegarde du Célé)

JAUBERT Patrice (Fédération du Lot pour la pêche et la protection du milieu aquatique)

LEBREAUD David et FOISSAC Océane (SYDED)

PERNELLE Jean-Jacques (Commune de Saint Perdoux)

PLENACOSTE Alain (Association Sauvegarde du Célé)

RATIE Francis (Association Sauvegarde du Célé)

SOTO Antoine (Commune de Figeac)

VAYSSIE Michel (Association Sauvegarde du Célé)

VOYNET Jean-Claude (Commune de Camboulit)

Introduction par les animateurs : quel bilan du SAGE sur la thématique « rivière » ?

Différentes dispositions du SAGE concernaient la thématique « rivière ».

La première traitait la gestion durable des cours d'eau. Dans ce cadre, deux **Plans Pluriannuels de Gestion** (PPG) des milieux ont été menés. Ils ont permis de réaliser des diagnostics, des actions d'entretien, de restauration, de mise en défens des berges et d'installation de points d'abreuvement…

Une seconde disposition visait à préserver les **espèces aquatiques** patrimoniales et à lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Un travail a également été réalisé sur la gestion patrimoniale des populations piscicoles, avec une évolution du monde de la pêche.

Une autre disposition comportait des actions pour réduire l'impact des ouvrages sur les potentialités biologiques des cours d'eau. Elle a permis la **réalisation d'un inventaire et d'opérations groupées de rétablissement de la continuité écologique**, avec un accompagnement par le Syndicat ou les Fédérations de pêche.

Enfin, une dernière disposition concernait les plans d'eau : le but était d'agir en fonction des intérêts patrimoniaux ou des impacts fonctionnels. Un **inventaire et une caractérisation des plans d'eau** du bassin ont été réalisés. Des actions ponctuelles de restauration ont été menées (Roc de la France, Guirande…). Certaines problématiques liées aux plans d'eau sont aujourd'hui grandissantes (cyanobactéries).

L'état des lieux DCE 2019 montre un état bon sur la plupart des affluents de la Rance et du Célé (exceptés : Moulègre, Saint-Perdoux et amont du Bervezou, en état moyen). L'amont du Célé et la Rance sont en état moyen. L'état est dégradé sur le Célé à partir de la confluence avec le Drauzou. Cet état des lieux est surtout basé sur les pressions domestiques, mais prend également en compte d'autres paramètres (température, indices biologiques…). C'est un thermomètre homogène à l'échelle du grand bassin, avec parfois des incompréhensions locales.

Ripisylve : quelles évolutions ? Quelles perspectives ?

> **L'état sanitaire** de la ripisylve est connu de façon global, sans cartographie précise. Il n'existe pas de maladie ou parasité généralisé, mais quelques problèmes ponctuels (phytophthora, chalarose). Les participants constatent une **dégradation globale de cet état**. Le lien avec le changement climatique n'est pas toujours bien appréhendé, mais il est nécessaire d'anticiper les détériorations potentielles.

> **L'entretien des berges** pose question. Les propriétaires riverains ont une obligation d'entretien, et sont souvent accompagnés par les collectivités et / ou le Syndicat. Certains participants perçoivent une **dégradation de l'entretien**, qui accroît les risques et les besoins d'intervention. D'autres jugent que sur le long terme, **la situation s'est au contraire améliorée,** notamment avec la mise en place des plans de gestion.

L'accompagnement financier est aujourd'hui en évolution (diminution des aides accordées pour l'entretien régulier, redistribuées vers l'hydromorphologie), et le PPG en cours arrive à échéance. Le Syndicat continuera d'intervenir sur les secteurs à forts enjeux, mais le nouveau PPG devra **inciter les propriétaires riverains à se réapproprier l'entretien** et / ou à y participer financièrement. Ces évolutions sont source d'inquiétude.

Hydromorphologie : quelles évolutions ? Quelles perspectives ?

> Une action historique de **curage et de recalibrage a modifié l'hydromorphologie** des cours d'eau. L'une des conséquences de la contrainte des cours d'eau est l'augmentation de l'érosion et du risque inondation en aval.

> Certains souhaitent qu'un travail soit mené pour **redonner de la mobilité à la rivière** et retrouver un **espace de fonctionnalité sur des zones mobiles**. Ces démarchent ne sont cependant pas sans conséquences, et il existe des **obstacles potentiels** (présence de routes, manque de place…).

> Pour que les projets soient bénéfiques, il convient donc de :

- Prendre en compte **tous les enjeux** : biodiversité, risque inondation, aspects économiques et financiers…
- S'assurer de **l'acceptabilité des projets** (réalisation d'un état des lieux de la mobilité acceptable, concertation…)
- Encourager la **solidarité amont-aval**
- Analyser au cas par cas

> **L'acquisition foncière de parcelles** a été présentée comme une solution envisageable, mais parfois coûteuse, notamment en comparaison avec des enrochements. Il apparaît important d'évaluer la situation sur le long terme et de prendre en compte le coût des conséquences de chaque scénario.

Biodiversité : quelles évolutions ? Quelles perspectives ?

> Concernant les **espèces envahissantes** : un travail de sensibilisation a été mené, et il y a aujourd'hui une meilleure prise en compte du sujet.

Cependant, vu l'état d'avancement pour certaines espèces / zones, l'intervention est difficile. Les actions doivent porter **principalement sur la prévention**. Les opérations de sensibilisation, formation et information doivent être poursuivies. Une attention particulière doit être portée lors de la réalisation de chantiers participatifs. S'assurer du bon fonctionnement écologique de la ripisylve peut également permettre de limiter le risque d'implantation et de développement d'espèces exotiques envahissantes.

> En ce qui concerne la préservation des **espèces patrimoniales**, le travail mené sur la qualité de l'eau (points d'abreuvement notamment) a permis une amélioration de la situation et doit être poursuivi.

Trame verte et bleue : quelles évolutions ? Quelles perspectives ?

> La trame verte et bleue doit être mieux **prise en compte dans les documents d'urbanisme**.

> Sur le sujet plus spécifique de la continuité écologique…

Des **évolutions réglementaires** récentes devraient faire changer la situation.

Certains jugent que les propriétaires ont été **trop fortement incités à l'effacement**, notamment via la politique de financement.

Pour d'autres, cette dernière était **justifiée par des bénéfices plus importants** en termes de rétablissement de la fonctionnalité écologique des cours d'eau dans le cas d'un effacement. Les coûts de l'équipement peuvent par ailleurs être très élevés lorsque le seuil est en mauvais état.

La **proportion d'effacements**, par rapport à l'ensemble des travaux menés sur les seuils, est plus importante sur le bassin du Célé qu'au niveau national, en raison du grand nombre de petits cours d'eau. Elle reste cependant faible.

> Des demandes ont été faites pour un **effort de conciliation accru sur cette thématique**, une meilleure prise en compte de la potentialité de **production d'hydroélectricité**, et une plus grande **responsabilisation** de la structure porteuse du SAGE.

Restitution de l'atelier 4 « Zones humides – espèces »

Animateurs : Pierre-François PREVITALI, animateur CATZH Célé au Syndicat mixte Célé Lot – médian

Vincent JARNO, chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Lot

Participants

ARNAL Aélys (Adasea d'Oc, CATZH Lot)

BARBEAU Xavier (Conseil Départemental Cantal)

BIAIS Lucas (Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie)

LABRUNIE François (Chataigneraie Cantalienne)

LAVERGNE Eliane (Commune de Latronquière)

LEJEUNE Jean-Pierre (Association Sauvegarde du Célé)

THOUMIEUX Yves (Commune de Sainte-Colombe)

Introduction par les animateurs : quel bilan du SAGE sur la thématique « zones humides - espèces » ?

Le SAGE comportait une disposition sur la protection et la gestion durable des zones humides, et une sur la préservation des espèces inféodées aux milieux aquatiques.

La **Cellule d'Assistance Technique Zones Humides** (CATZH) Célé, créée en 2010, a été pérennisée. Sur ces deux volets, elle a permis de mener des actions :

- D'amélioration des connaissances
- De conseil technique aux propriétaires – gestionnaires (particuliers, agriculteurs et autres professionnels), dont médiation et recherche d'alternatives aux projets de drainage ou travaux impactants auprès des pétitionnaires, en lien avec les DDT/SPE ; d'appui à la Commission Locale de l'Eau, au Plan Pluriannuel de gestion et aux programmes agricoles
- D'appui aux collectivités pour la prise en compte dans les projets du territoire et les documents d'urbanisme (dont compléments d'inventaire des zones humides)
- D'information et de sensibilisation

Plus spécifiquement, sur le volet « zone humide », la CATZH a constitué un **réseau de 117 adhérents propriétaires et gestionnaires** (255 ha de zones humides). Elle a également préconisé et suivi différents types de travaux : travaux agro-pastoraux, création de mares, restauration de petits cours d'eau et zones humides…

Les actions envisagées dans le SAGE ont été engagées mais la délimitation des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau n'a pu être formalisée. Un programme d'actions (programme territorial basé sur le volontariat) comprenant des zones prioritaires a été élaboré. Ce **Contrat Pluriannuel des Milieux Aquatiques (CPMA du Célé)**, mis en œuvre entre 2016 et 2018, a permis de renforcer les actions sur les secteurs prioritaires (dont MAEC / mesures agro-environnementales, …).

Sur le volet « espèces », des prospections, actions de préservation et suivis d'espèces patrimoniales et exotiques envahissantes ont été menés.

Comment la situation a-t-elle évolué depuis 2012 ?

Information et sensibilisation

> Sur les zones humides, la **sensibilisation et l'information ont progressé**, et la prise en compte s'est améliorée de façon globale. Les mesures agricoles territoriales (MAEC) ont eu un effet positif en termes de nombre d'adhérents CATZH (et donc de surfaces maintenues / préservées par des pratiques agricoles extensives) mais certaines pratiques impactantes demeurent (fertilisation, pâturage intensif ou parfois mise en culture).

> L'**information des particuliers** sur la présence de zones humides et d'espèces patrimoniales ou protégées n'est pas satisfaisante et peut entraîner des dégradations involontaires (travaux impactants).

État effectif des milieux et des espèces

> Sur **l'état effectif des zones humides**, l'évaluation de la situation est difficile. Certains participants perçoivent plutôt une **diminution lente de la surface des zones humides**. Le rythme de drainage a cependant fortement ralenti, notamment en raison du durcissement de la réglementation, de la déprise agricole et de la politique d'opposition à déclaration. Les évolutions à venir vont également dans le sens d'une prise en compte accrue (nouvelle Politique Agricole Commune notamment).

> La **déprise agricole** entraîne également **l'embroussaillement de certaines zones** en l'absence de pâturage (phénomène local, notamment dans les fonds de vallées étroites ou difficiles d'accès). La fermeture des milieux n'est pas pénalisante du point de vue hydraulique, mais provoque un changement de biodiversité (avec potentiellement des pertes d'espèces inféodées aux milieux ouverts).

> Pour certaines espèces, la **qualité de l'eau reste pénalisante**, notamment sur le volet nitrates ainsi que sur les matières en suspension et le colmatage des substrats.

> La problématique des **espèces envahissantes est toujours d'actualité** sur le bassin (certaines espèces ayant connu une forte progression : écrevisse de Louisiane, écrevisse de Californie, ragondin, renouée du Japon…).

Quelles évolutions du SAGE sont souhaitables ?

Limiter l'impact des projets et travaux sur les milieux et espèces

> Une réflexion est à mener sur le **porté à connaissance** de la présence de zones humides et d'espèces patrimoniales / protégées, notamment à destination des particuliers et propriétaires fonciers. Même si des cartographies sont disponibles, elles manquent d'exhaustivité et ne sont pas suffisamment diffusées. L'idée de former des personnes ressource au niveau communal ou intercommunal a été évoquée.

> Il a été proposé d'actualiser l'inventaire des zones humides, notamment en réalisant une **cartographie des zones humides drainées** (zones humides potentielles qui pourraient être restaurées). L'actualisation peut aussi être menée dans le cadre de projets, ou ciblée sur des zones proposées à l'urbanisation.

> La demande **d'avis de la CATZH dans le cadre de projets de travaux**, qui existe déjà, pourrait être systématisée. Il serait pour cela essentiel de renforcer encore le partenariat avec les DDTs et les services police de l'eau, dans une logique de complémentarité. La CATZH pourrait également assurer un suivi post-travaux. Il est important de favoriser la prise en compte des zones humides et espèces le plus en amont possible de la réflexion du projet.

> De même, il a été jugé pertinent de systématiser l'association du Syndicat à **l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme** (dont actualisation et compléments d'inventaires des zones humides).

> Une autre piste évoquée pour minimiser l'impact des travaux sur les zones humides et les espèces est le développement de la **communication auprès des professionnels** (bureaux d'étude spécialisés en hydraulique, entreprises de travaux publics, services « routes » des Conseils départementaux…).

> Dans le contexte du changement climatique, il semble important de limiter **l'impact potentiel de la création de retenues d'eau** sur les zones humides. La complémentarité entre zone humide et aménagement de stockage de l'eau peut être étudiée au cas par cas : l'eau de la zone humide n'est pas directement mobilisable pour l'irrigation, mais peut être utile pour le fourrage. Pour cela, la sollicitation de la CATZH ou de la Commission Locale de l'Eau aux projets apparaît essentielle. Renforcer le partenariat avec les Chambres d'Agriculture est un autre levier.

Préserver et restaurer les milieux

> Le **maintien de l'animation de la CATZH** est nécessaire à l'animation et au développement du réseau de gestionnaires (accompagnement, conseils techniques pour la gestion durable des sites, projets agro-pastoraux / restauration de zones humides)

> Une **stratégie d'animation et de veille foncière**, déjà expérimentée dans le cadre du CPMA, pourrait être relancée, avec une possibilité de conventionnement avec le Conservatoire des Espaces Naturels et en lien avec les SAFERs.

> L'adaptation au changement climatique nécessite d'encourager et développer les projets de restauration de zones humides avec les agriculteurs. Pour cela, les **aides financières** paraissent indispensables. Ces travaux doivent être ciblés selon les **enjeux définis comme prioritaires** (des objectifs ambitieux pourraient être affichés et évalués en termes de coût). Le rétablissement du fonctionnement hydraulique apparaît comme l'un de ces enjeux.

> Une **règle sur les zones humides** ? Il a été évoqué l'abaissement du seuil de déclaration pour les dossiers de travaux soumis à loi sur l'eau, ou l'obligation de maintien des zones humides en prairies permanentes. Certains jugent que la préservation et restauration des zones humides **ne doit pas être contrainte par le SAGE**.

> Par ailleurs, la **sensibilisation du grand public**, via la valorisation des sites restaurés et l'organisation de visites, doit être poursuivie.

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

> Il existe des **personnes référentes au niveau communal** sur les espèces exotiques envahissantes ayant un impact sanitaire (moustique tigre, ambroisie). Il pourrait être intéressant d'élargir la formation de ces personnes relais aux autres espèces envahissantes.

> De façon générale, la communication et la formation sur cette thématique doivent être maintenues et développées car les retours d'expériences menées sur le bassin ou ailleurs montrent qu'une fois installées, ces espèces sont très difficiles à gérer.

Restitution de l'atelier 5 « Petit cycle »

Animateurs : Aurélie ROQUEFEUIL, animatrice du Contrat de rivière au Syndicat mixte Célé Lot – médian

David MOREAU, chargé d'interventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Participants

ARAQUÉ Fausto (Commune de Bagnac-sur-Célé)

BALDY Guillaume (Ville de Figeac)

CALMETTES Fabien (Ville de Figeac)

CLAVEL Régis (Communauté de commune du Grand-Figeac)

DORE Jean-Baptiste (MAGE Cantal)

GARCIA WETZEL Nathalie (Commune de Brengues)

JOSEPH Benoit (Agence Régionale de Santé - Direction Départementale du Lot)

LABORIE Jean-Claude (Commune de Faycelles)

LEBREAUD David (Service Eaux Naturelles - SYDED)

PARNAUDEAU Willy (Conseil Départemental du Lot)

PERNELLE Jean-Jacques (Commune de Saint Perdoux)

PERSAC Margot (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy)

PLENACOSTE Alain (Association Sauvegarde du Célé)

RATIE Francis (Association Sauvegarde du Célé)

SWIATHY Stéphanie (DREAL Occitanie)

THOUMIEUX Yves (Commune de Sainte-Colombe)

VERGNES Guy (Service Police de l'Eau du Lot)

VIENNET David (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy)

Introduction par les animateurs : quel bilan du SAGE sur la thématique « petit cycle » ?

Dans le SAGE Célé, la thématique « petit cycle » était répartie entre le **volet qualité** (suivi qualité et assainissement), et le **volet usages** (eau potable). Les composantes du petit cycle de l'eau, assainissement et eau potable, sont **intimement liées à la qualité de l'eau** : il s'agit d'une part de tenter de maîtriser les rejets au milieu naturel dans le cadre de l'assainissement et, d'autre part, de pouvoir prélever une ressource en eau brute de qualité suffisamment bonne pour être traitée puis distribuée. La question du suivi de la qualité des eaux a donc été abordée dans cet atelier préalablement aux discussions concernant le petit cycle.

Suivi de la qualité des eaux

Conformément à une première disposition du SAGE, le **suivi qualité a été développé et coordonné** avec les partenaires. Aujourd'hui mis en place sur tout le territoire de manière à pouvoir qualifier l'état physico-chimique des masses d'eau du bassin, il permet d'effectuer une veille sur la qualité des eaux brutes et de cibler les sources potentielles de pollution.

→ Sur les 28 masses d'eau du bassin, **20 sont en bon état**, 7 sont un état moyen, et une en état médiocre (le Célé du Drauzou au Lot).

Assainissement

Sur le volet « **assainissement non collectif** » (ANC), des **contrôles et opérations groupées** de réhabilitation ont été menés.

Côté **assainissement collectif** (AC), les **travaux prioritaires** ciblés par le SAGE ont été conduits en grande partie. Le contrôle des branchements a été renforcé et l'assistance technique a été développée (SYDED et MAGE). En revanche, la mise en place de traitements complémentaires sur certaines stations n'a pas été menée de manière systématique et la gestion des eaux pluviales est peu avancée.

Il reste également une progression importante sur le volet des **effluents industriels et artisanaux**, puisque **plusieurs actions prévues n'ont pas été réalisées**, ou très partiellement (recensement des installations de collecte et de traitement, vérification du respect des normes de rejet et de stockage par les entreprises non raccordées, programme d'aides pour la lutte contre les pollutions industrielles, amélioration de la gestion des sous-produits et déchets issus des eaux traitées).

Eau potable

Sur le volet « **eau potable** », un **suivi des eaux brutes captées** a été mis en place conformément aux prérogatives du SAGE. La **protection de la ressource** a été initiée à travers la mise en place de périmètres de protection, la délimitation d'aires d'alimentation de captages et des programmes spécifiques, mais elle reste à poursuivre. De même, un travail a été réalisé pour **sécuriser l'alimentation en eau potable** (limitation des pertes réseaux, interconnexions…) mais certains secteurs du territoire restent vulnérables quant à la disponibilité quantitative de leur ressource.

La **compétence « eau potable »** est principalement exercée en régie communale dans le Cantal, alors que la structuration intercommunale en syndicats est plus avancée côté Lot.

Comment la situation a-t-elle évolué depuis 2012 ? Quelles évolutions du SAGE sont souhaitables ?

Assainissement non collectif

> Le travail mené au début du SAGE sur les opérations groupées a bien fonctionné, mais **l'action stagne** depuis la forte réduction des aides allouées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour ce type de travaux. En effet, depuis l'entrée en vigueur de son XI^{ème} programme d'intervention, seuls les dispositifs situés dans les zones à enjeu sanitaire peuvent toujours être aidés pour leur réhabilitation. La **pollution liée à l'ANC demeure importante,** car le bassin du Célé est un territoire très rural. La fréquence de contrôle n'est pas adaptée et les SPANC connaissent des difficultés.

> Plusieurs **pistes d'amélioration** ont été proposées : moduler la fréquence de contrôle (contrôles plus fréquents pour les dispositifs non conformes), mener une nouvelle opération groupée de mise en conformité sur les secteurs sensibles (zones à enjeu sanitaire), recenser et contrôler les campings, communiquer auprès des particuliers. Une **priorisation par zonage** en fonction des enjeux semble indispensable pour maximiser l'efficience de l'action.

Assainissement collectif

> Les participants constatent une réduction des pollutions liées à l'assainissement collectif grâce aux **travaux importants qui ont été réalisés sur les stations d'épuration**.

> Cependant, **des dysfonctionnements persistent**, particulièrement au niveau des réseaux. Certains doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation, mais il paraît nécessaire de mettre l'accent sur l'entretien et la mise en place d'une gestion patrimoniale. Par ailleurs, le **durcissement de la réglementation** complique l'atteinte de la conformité. Il apparaît donc important de **poursuivre le travail** de diagnostic, d'entretien des ouvrages, de contrôle des branchements et d'amélioration du traitement des rejets industriels.

> Le **coût des travaux à réaliser constitue une source d'inquiétude**, notamment en matière de renouvellement des réseaux. Les investissements nécessaires pourraient être difficiles à supporter pour certaines collectivités, et risquent de se répercuter sur le prix payé par l'usager.

Eaux pluviales

> Concernant la gestion des eaux pluviales, il apparaît nécessaire de « changer de logiciel » et de **sortir du « tout tuyau »**. Des **pistes pour y arriver** : développer l'infiltration à la parcelle, intégrer systématiquement le pluvial au diagnostic assainissement, adapter les prescriptions concernant l'urbanisme et sensibiliser les porteurs de projets en amont.

> Sur le bassin, un **travail a débuté sur l'infiltration**, notamment à Figeac (parkings perméables, prescriptions aux porteurs de projet, programme de recherche).

Eau potable : protection de la ressource

> Des **contaminations aux produits phytosanitaires** ont été détectées récemment dans plusieurs collectivités, dont Figeac, malgré la récence des stations d'eau potable et l'établissement de périmètres de protection. La molécule concernée étant l'ESA-métolachlore (produit de dégradation issu du métolachlore, désherbant maïs), la question de l'évolution des surfaces en maïsiculture est posée, notamment dans l'emprise des aires d'alimentation de ces captages.

Le traitement ne doit être qu'un des aspects de l'action. Il apparaît essentiel de **dialoguer et travailler avec la profession agricole** sur le sujet de l'utilisation du métolachlore. Cette mutualisation des efforts devrait être pensée dès l'amont de la construction du SAGE et être réfléchie dans l'aspect « gouvernance ».

Eau potable : quantité, mutualisation et sécurisation

> La **sécurisation** apparaît comme une thématique importante, notamment en réponse à la baisse des débits conséquente au changement climatique. Côté Cantal, une **étude est en cours** sur le territoire de la Châtaigneraie cantalienne. Côté Lot, la **structuration en unités de gestion** de taille importante (intercommunalités ou syndicats) a permis d'assurer un certain niveau de sécurisation. En revanche, le **secteur de Figeac** n'est pas interconnecté et pourrait connaître des tensions quantitatives.

> La **mutualisation de la gestion de l'alimentation en eau potable** est un moyen de réduire les coûts. Déjà assez développée côté Lot, elle est plus difficile à mettre en œuvre dans le Cantal, où les points de captages sont très nombreux. Un projet de création de syndicat départemental est en réflexion.

> Un **travail de limitation des pertes réseau** a été mené. La marge de progrès est désormais assez faible.

> **L'usage agricole** représente une proportion importante de l'eau potable utilisée, notamment sur le Cantal en saison estivale. La récupération d'eau de pluie via les toitures de bâtiments et la création de retenues déconnectées sont des pistes pour limiter cette utilisation d'eau potable.

> Un **travail de sensibilisation** pourrait inciter à plus de sobriété dans l'usage de l'eau par les particuliers.

> Les **forages privés** non soumis à déclaration ne sont pas connus et leur impact pourrait être important sur la quantité de la ressource et sur le financement du service public.

Restitution de l'atelier 6 « Agriculture – forêt »

Animateurs : Mélanie Fayet, animatrice du Contrat de Rivière au Syndicat mixte Célé Lot – médian

Guillaume Lechat, chargé d'interventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Participants

BERTHELOT Laurent (Conseil Régional Occitanie)

BORDE Olivier (DDT du Cantal - Service Economie Agricole)

COR Chantal (Chambre d'Agriculture Cantal)

ESPEYSSE Jean-Pierre (Communauté de commune du Grand-Figeac)

GRANGER Patrice (Association Sauvegarde du Célé)

JÉKÉ Alexandre (PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne)

LAPORTE Jean (Commune de Sabadel-Latronquière–Communauté de commune du Grand-Figeac)

MIGNAT Jean-Paul (Commune de Marcilhac et Saep Causse sud de Gramat)

MONPLE Emilie (Office National des Forêts - Agence départementale)

NOWAK Pascal (Coopérative Fermes de Figeac)

RIBOT Isabelle (Chambre d'Agriculture du Lot)

SOTO Antoine (Commune de Figeac)

TRAYSSAC Alain (Coopérative Caudeval)

Introduction par les animateurs : quel bilan du SAGE sur la thématique « agriculture – forêt » ?

Différentes dispositions du SAGE concernaient l'agriculture et la forêt.

Dans le cadre de la disposition visant à supprimer les rejets directs ou assimilés, une **démarche de limitation des accès direct du bétail aux cours d'eau** a été menée : inventaire et caractérisation des accès directs puis travaux d'aménagements.

Une seconde disposition devait **limiter les pollutions liées à l'épandage**. Dans ce cadre, une cartographie des zones épandables a été réalisée, 5 plans d'épandage ont été mis en place et des aides financières ont été attribuées aux CUMA pour améliorer le matériel d'épandage.

La disposition principale sur l'agriculture visait à **maîtriser les pollutions** agricoles. Deux axes ont été développés, notamment à travers les Programmes d'Actions Territoriaux :

- Un axe **d'amélioration de la gestion des effluents** : travaux d'amélioration du stockage des effluents, promotion des bonnes pratiques de compostage, actions de suivi agronomique ;

- Un axe de **réduction des risques de pollution** : des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ont été souscrites sur les aires d'alimentation de plusieurs captages, des formations collectives et du conseil environnemental individuel ont été proposés aux agriculteurs du bassin, ainsi que des aides pour l'acquisition de matériel de travail du sol simplifié.

La disposition suivante concernait la **prévention de l'érosion des sols**. Une **cartographie des zones d'érosion** a été élaborée, et **20 km de haies** ou alignements d'arbres ont été plantés. De plus, certaines parcelles forestières ont été retenues en tant **qu'Espaces Boisés Classés** dans des documents d'urbanisme. Une préconisation visait à faire évoluer la réglementation sur les défrichements : elle n'a pas pu être mise en œuvre.

Une disposition touchait spécifiquement la **gestion forestière**. L'action sur ce volet a été initiée récemment : l'élaboration d'un **guide technique** « Gestion forestière et milieux aquatiques » a débuté et des formations sont prévues. La **Charte forestière du PETR** Figeac-Quercy-Vallée de la Dordogne contient également des actions de sensibilisation. Par ailleurs, le SAGE a permis une meilleure prise en compte des enjeux eau dans les **Plans Simples de Gestion**. L'avis de la Commission Locale de l'Eau a été demandé pour certains travaux forestiers.

Une disposition traitait spécifiquement des **produits phytosanitaires**. Au niveau agricole, les actions se sont surtout concentrées sur l'aire d'alimentation des captages Grenelle de la Ressègue : **des MAEC, du conseil individuel et des journées techniques** sur les alternatives aux phytosanitaires y ont été proposés. Sur le reste du bassin, d'autres actions à destination des agriculteurs ont été menées (soutien à l'agriculture biologique et financement de matériel de désherbage mécanique), ainsi que des actions à **destination des collectivités** (plans de désherbage, démonstration de matériel,...).

Comment la situation a-t-elle évolué depuis 2012 ?

Agriculture, forêt et qualité de l'eau

> Concernant la **qualité de l'eau**, les participants notent que la **qualité bactériologique s'est plutôt amélioré** mais que la turbidité par temps de pluie est plus importante. De même certains font remarquer que les **taux de nitrate** dans les cours d'eau ont connu une augmentation.

> Concernant les pratiques agricoles, les participants s'accordent sur le constat d'une **prise de conscience des agriculteurs** de l'impact de leurs pratiques et d'une amélioration générale de celles-ci. Ainsi, concernant la **gestion des effluents**, des **progrès ont été réalisés** grâce au développement du compostage et au travail mené dans le cadre du SAGE. Les possibilités de mesures et de caractérisation des effluents ont également été améliorées. Cependant, certains points de la **réglementation nationale** ne sont toujours pas appropriés par tous (conditions météorologiques d'épandage notamment). Enfin, grâce aux programmes coordonnés par le Syndicat mixte Célé - Lot médian, **l'abreuvement direct des animaux** dans les cours d'eau a également diminué et des **haies ont été plantées**.

> Les participants estiment qu'il subsiste une **marge d'amélioration** vis-à-vis du travail simplifié et de la **couverture du sol**, même si ces pratiques sont déjà mises en œuvre par certains agriculteurs. Les sols nus en hiver, ainsi que les défrichements favorisent le ruissellement, et donc le **lessivage des nitrates** et **l'érosion des sols** (qui à tendance à s'accentuer sur le bassin). Les pratiques agricoles et forestières ne sont pas seules responsables, puisque l'imperméabilisation des sols joue également un rôle.

> Sur le sujet des **produits phytosanitaires** : les pics élevés de désherbants multi-usages ne sont plus détectés, mais des détections régulières de molécules de dégradation de désherbant maïs (ESA-métolachlore) ont lieu sur les eaux brutes et traitées, notamment au niveau de stations d'eau potable. Certains participants notent cependant que ce phénomène est plus lié à des **analyses plus poussées** qu'à une augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires. **L'agriculture biologique** est en progression.

> Le **développement de la méthanisation**, notamment dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), soulève des inquiétudes quant à de potentielles **pollutions des eaux souterraines**. La coopérative Fermes de Figeac souhaite développer un observatoire de cette pratique est prévu ainsi que du conseil à la fertilisation chez les agriculteurs qui épandent du digestat.

Agriculture, forêt et aspects quantitatifs

> La **culture du maïs** pose question. L'évolution des surfaces est sujette à débat. La consommation en eau est importante, et a lieu principalement en été, mais elle doit être relativisée vis-à-vis de la productivité de la plante.

> Sur le **sujet du peuplier** : une pénurie s'annonce et pourrait menacer la filière bois, mais les porteurs de projets craignent de relancer une filière décriée pour ses **impacts potentiels sur l'eau et les milieux aquatiques** (consommation de la ressource et déstabilisation des berges).

Quelles évolutions du SAGE sont souhaitables ?

Les participants proposent des défis à relever pour le prochain SAGE et les déclinent en actions concrètes pour y répondre. Certains défis sont transversaux (agriculture et forêt) d'autres spécifiques.

Premier défi : Préparer l'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture au changement climatique

> Cette adaptation nécessite de **diversifier les productions agricoles**, en développant celles à faible impact, sobres et répondant aux besoins locaux.

> Elle nécessite également **d'améliorer l'autonomie alimentaire** des élevages en valorisant mieux l'herbe et en faisant des stocks à différentes périodes.

> Les **pratiques agricoles sobres** devraient être encouragées, par exemple en généralisant les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), ou par le biais du label bas-carbone.

> La sylviculture doit également s'adapter au changement climatique, par **l'adaptation des essences** forestières et un **travail avec les pépiniéristes** (récupération eau de pluie par exemple).

Deuxième défi : Bien gérer les bords de cours d'eau

> La bonne gestion des bords de cours d'eau passe par la poursuite des actions sur les **points d'abreuvement** et l'aménagement des traversées de cours d'eau.

> La question des modalités **d'entretien des bords de cours d'eau clôturés** est posée. Cet entretien peut nécessiter **l'utilisation de matériel onéreux**, qui n'est pas toujours disponible dans les CUMA. Il arrive que trop peu de membres soient intéressés par un matériel, et que la CUMA ne réalise donc pas l'acquisition. Le **financement de matériel d'occasion** serait une piste pour démocratiser ce type de matériel.

> Les **essences plantées en bord de cours d'eau** doivent être adaptées. L'aulne est cité en exemple. La problématique du peuplier souvent planté en berge et dans le lit majeur des rivières est abordée. Une demande pour ce bois existe mais il faut la concilier avec les enjeux de préservation des milieux aquatiques.

Troisième défi : Réduire les impacts de l'activité agricole sur la qualité de l'eau en développant l'agroécologie

> La réduction des pollutions d'origine agricole nécessite de **réduire l'érosion des sols** en soutenant le travail du sol simplifié, la couverture des sols, l'agroforesterie et la plantation de haies.

> **L'utilisation des produits phytosanitaires** doit être réduite en combinant les solutions chimiques localisées et les solutions mécaniques, en évitant les monocultures et en aidant la conversion à l'agriculture biologique. **Les engrais** doivent être aussi mieux maîtrisés, notamment grâce à des analyses pour les sols (notamment sur les parcelles épandues avec du digestat).

> Afin **d'encourager ces bonnes pratiques** plusieurs outils sont proposés : des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), des formations, de la sensibilisation ou encore des expérimentations.

Troisième défi : Améliorer la gestion de la forêt

> Dans cet objectif, il semble important de développer une **aide aux Plans Simples de Gestion**, notamment sur les secteurs à enjeux pour la ressource en eau. La **sensibilisation générale** des propriétaires forestiers aux pratiques forestière adaptées est également perçue comme nécessaire.

> Il est proposé de **ralentir les ruissellements** dans les forêts en pente, notamment sur les chemins. Ceci pourrait passer par le retour à certaines pratiques anciennes qui permettaient de renvoyer l'eau vers les boisements et non directement au ruisseau.

> **L'utilisation de la ressource locale** en bois dans les aménagements fluviaux permettrait de valoriser la filière sylvicole locale.

> La question du classement des parcelles forestières en **Espaces Boisés Classés** a été discutée. Certains appellent à la prudence et rappellent l'importance de conserver un rôle de production. Des alternatives existent : classements plus légers en termes de réglementation, communication et sensibilisation…

Quatrième défi : Soutenir la gestion quantitative de l'eau à l'échelle du bassin

> Il a été proposée de **favoriser la combinaison de plusieurs solutions** pour améliorer la disponibilité de la ressource en eau à l'étiage : une meilleure valorisation des réserves en eau existantes (réutilisation et mutualisation de retenues), la récupération des eaux de pluie, la réutilisation d'eaux usées traitées et la création de nouvelles réserves, si possibles déconnectées des cours d'eau et associées à des zones humides. Les réserves individuelles semblent plus adaptées au territoire.

> Les **pratiques agricoles moins consommatrices en eau** doivent également être promues : intégration de nouvelles espèces cultivées, techniques d'irrigation économes, couverture intégrale des sols.

> Il apparaît intéressant de **favoriser le stockage de l'eau** dans les sols et à la parcelle en préservant les zones humides, en reboisant certains secteurs, en plantant des haies ou des arbres en agroforesterie et en réduisant l'artificialisation des sols.

Cinquième défi : Maintenir un climat serein entre les acteurs du territoire

> Plusieurs participants insistent sur la nécessité de **conserver des actions uniquement incitatives**. Les contraintes réglementaires sont mal perçues et s'ajoutent à une réglementation nationale déjà fournie et complexe.

> Il apparaît également important de **ne pas stigmatiser la profession agricole** dans la communication, et de **mutualiser les efforts**.

> Enfin il est suggéré **d'accentuer la communication à destination de tous**, pour éveiller les consciences et faire connaitre les actions mises en œuvre, notamment par la profession agricole.

Restitution de l'atelier 7 « Gouvernance »

Animateurs : Joël TRÉMOULET, Directeur du Syndicat mixte Célé Lot – médian

Guillaume LECHAT, chargé d'interventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Participants

ARAQUÉ Fausto (Commune de Bagnac-sur-Célé)

BERTHELOT Laurent (Conseil Régional Occitanie)

DORE Jean-Baptiste (MAGE Cantal)

DUPETITMAGNIEUX Sylvain (Communauté de commune Châtaigneraie Cantalienne)

FOUCALET Jean-Louis (Association des Moulins du Quercy)

GARCIA WETZEL Nathalie (Commune de Brengues)

GRANGER Patrice (Association Sauvegarde du Célé)

JOLLY Fabien (SYDED)

JOSEPH Benoit (Agence Régionale de Santé - Direction départementale du Lot)

MIGNAT Jean-Paul (Commune de Marcilhac et Saep Causse sud de Gramat)

MONPLE Emilie (Office National des Forêts - Agence départementale)

MOREAU David (Agence de l'Eau Adour-Garonne)

PERNELLE Jean-Jacques (Commune de Saint-Perdoux)

PRIVAT Marie-Hélène (Directrice du Syndicat mixte du bassin du Lot / EPTB Lot)

SOTO Antoine (Commune de Figeac)

SWIATHY Stéphanie (Référente GEMAPI - SDAGE à la DREAL Occitanie)

VERGNES Guy (Service Police de l'Eau du Lot)

Introduction par les animateurs : quel bilan du SAGE sur la thématique « gouvernance » ?

Une première disposition du SAGE visait à **l'harmonisation des politiques publiques**. Des progrès ont été faits concernant la révision des niveaux de rejets, les règles d'instruction des dossiers soumis à déclaration ou autorisation, et la coordination des arrêtés sécheresse.

Le volet « gouvernance » prévoyait également la **définition de périmètres d'action** : la liste des cours d'eau concernés par le Règlement a été arrêtée. Une zone d'action prioritaire a été définie et a été utilisée dans les programmes d'actions (Programmes d'Action Territoriaux agricoles, Plans Pluriannuels de Gestion des milieux…).

Conformément à une troisième disposition, les **échanges et partenariats entre structures** ont été développés (EPTB, Pnr, services de l'État…). Le Syndicat a par ailleurs été associé à l'élaboration / la révision d'une vingtaine de documents d'urbanisme et schémas (SCoT Figeac, SCoT Aurillac, PLU, PLUi, SRCE).

Le volet « gouvernance » comprenait une partie **information et sensibilisation**. La structure porteuse du SAGE a diffusé de nombreuses données à destination des partenaires (bilan suivi qualité, données espèces et zones humides, participation au réseau ONDE…). Elle a également développé des outils de communication, mené des actions d'information, de valorisation et de sensibilisation, et produit des publications, expositions…

Une dernière disposition visait à la **création d'une structure porteuse** du SAGE Célé : le Syndicat de la Rance et du Célé, devenu Syndicat Célé – Lot médian en 2018.

Le volet « gouvernance » du SAGE n'abordait pas l'aspect « **compétence** », qui a tout de même été rappelé. La **GEMAPI, compétence obligatoire** des communautés de communes, est exercée par le Syndicat par transfert depuis 2019. **Côté « petit cycle »** : l'assainissement non communal a été transféré aux EPCI, l'assainissement collectif est principalement communal (mais peut être transféré à un syndicat). La compétence « eau potable » est principalement exercée en régie communale dans le Cantal, alors que la structuration intercommunale en syndicats est plus avancée côté Lot. Les compétences **aménagement, urbanisme et paysage** sont principalement exercées via l'élaboration des ScoT et des PLUi. **L'économie touristique** est relativement partagée sur le territoire. Enfin, la **biodiversité** reste une compétence peu structurée (bien qu'abordée par différentes structures).

Quelles thématiques pour le futur SAGE ? Quelle organisation pour y répondre ?

Des thématiques émergentes…

> Il sera important de prendre en compte les **conséquences du changement climatique** dans le prochain SAGE. Ce sujet entraîne une nécessité d'accentuer le croisement entre thématiques, au-delà de la thématique « eau » (alimentation, urbanisme…).

> Le **volet quantitatif** gagnera en importance. Les restrictions d'usages se basent aujourd'hui sur les débits des cours d'eau en aval ce qui masque les disparités sur les têtes de bassin : il pourrait être judicieux de prendre en compte des données sur les sources et de mener une réflexion sur la taille des zones d'alerte. Il a été question également du lien entre le SAGE et l'Organisme Unique de Gestion Collective : comment le SAGE peut intervenir sur l'attribution des volumes prélevables ? Comment accentuer la prise en compte des milieux dans cette gestion ? Le SAGE aura peut-être également un rôle à jouer vis-à-vis de l'augmentation des demandes de stockage d'eau.

> Il faudra parvenir à **mieux prendre en compte le petit cycle**. Comment créer du lien entre petit cycle et grand cycle dans l'action liée au SAGE ? Une solution pourrait être l'intégration au Syndicat et/ou à la CLE des gestionnaires AEP et assainissement. La question de la désimperméabilisation est aussi ressortie, avec l'idée d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle. De nouveaux sujets émergent également autour de contaminations récentes (phtalates, phytosanitaires).

> La **biodiversité** sera également un sujet majeur. Sa prise en compte dans les documents d'urbanisme pourrait être améliorée par une meilleure connaissance. Le SAGE pourrait être un outil incitateur à la création d'Atlas de la Biodiversité Communaux.

...Des évolutions de la gouvernance du SAGE pour y répondre

> **Décloisonner les thématiques**, favoriser l'interdisciplinarité et organiser le dialogue entre les spécialités et les spécialistes, en allant même au-delà de la stricte gestion de l'eau.

> **Veiller à la représentativité** et à l'intégration de tous les acteurs concernés : les élus, les EPCI, les gestionnaires AEP et assainissement... Deux voix ont été proposées :

- Concerter / organiser des réunions et des échanges réguliers ;
- Intégrer de nouveaux partenaires au sein du Syndicat, modifier la composition de la CLE

> **Aller vers le citoyen**, lui donner les clés pour comprendre et s'impliquer :

- Communiquer de façon compréhensible, sans être simpliste
- Veiller à la lisibilité de l'action : ne pas multiplier les démarches, harmoniser les outils (SAGE sur le Lot médian ?)
- Développer des entrées attrayantes : choix d'une thématique pour créer une acculturation, lien avec d'autres thématiques (alimentation, biodiversité...), participation à des évènements sportifs ou culturels...

> **Inclure l'ensemble des acteurs dans la construction du SAGE révisé** : commission thématiques, territoriales, communication sur le diagnostic et sur les scénarios...

> **Mener une réflexion sur le financement de l'action** : aujourd'hui, financement principal par les EPCI via la GEMAPI... Est-ce un obstacle à la démocratie participative de l'eau ? Est-il possible de définir de nouveaux modèles de financement ?

> **Faire du SAGE un outil fédérateur**, qui incite les acteurs ayant des intérêts communs à mutualiser leurs efforts (par exemple entre la profession agricole et les gestionnaires de captages, pour l'amélioration de la qualité de l'eau).

Restitution de l'atelier 8 « Loisirs aquatiques »

Animateurs : Nicolas TOURNIER, Directeur adjoint du Syndicat mixte Célé Lot – médian

Céline SONET, chargée d'études rivières et loisirs nature au Conseil Départemental du Lot

Participants

FOUCALET Jean-Louis (Association des Moulins du Quercy)

HECQUET Rémi (Kalapca Loisirs)

KOVACIC Pierre (Office de tourisme Figeac)

LEBREAUD David (SYDED)

PEREIRA Catarina (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy)

PLENACOSTE Alain (Association Sauvegarde du Célé)

RATIE Francis (Association Sauvegarde du Célé)

THOUMIEUX Yves (Commune de Sainte-Colombe)

Introduction par les animateurs : quel bilan du SAGE sur la thématique « loisirs aquatiques » ?

Le SAGE visait à **concilier les usages de l'eau**, **limiter l'impact des loisirs** sur les milieux aquatiques, **sécuriser et valoriser les pratiques**.

Sept lieux de baignade ont fait l'objet d'un recensement et d'une gestion active (profils de vulnérabilité, contrôle sanitaire ARS, inf'eau loisirs). La qualité de des eaux de baignade s'est améliorée, mais, suite au durcissement de la réglementation sanitaire, un point de baignade a été fermé.

Concernant **l'activité canoë**, l'instauration des horaires de navigation dans le Règlement Particulier de Police a permis de réduire les conflits d'usages existant, notamment vis-à-vis de la pêche. Seize aires ont été entretenues, aménagées et / ou rénovées. Le Syndicat monte, démonte et actualise chaque année la signalisation nautique. Pour la sécurisation de la pratique, quelques points noirs sont toujours existants (Espagnac-Sainte-Eulalie, Boussac, Surgié).

Les Fédérations de pêche ont travaillé à la promotion de **l'activité pêche**, notamment par la création de parcours. Deux nouvelles aires ont été aménagées (moulin de Laporte à Figeac, pont médiéval à Bagnac), et l'aire existante du moulin de Bouluech a été entretenue.

Ces dernières années, le territoire a connu un développement et une structuration des **autres loisirs de pleine nature** (via ferrata, escalade, cyclisme, équitation, plongée…).

Le potentiel touristique du territoire fait l'objet d'une **valorisation et d'une promotion**, notamment par les Offices de Tourisme, les communautés de communes, les Conseils Départementaux, le pôle de pleine nature du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy…

Par ailleurs, l'année 2020 a donné lieu à une **forte augmentation de la fréquentation**, ce qui fait naître des inquiétudes quant aux conflits d'usages et à la qualité de l'accueil.

Quelle valorisation des loisirs nautiques et du territoire ?

Des points forts du territoire à valoriser

> Les **aménagements** réalisés pour sécuriser et faciliter la pratiques des loisirs (aires, passes à canoë…) sont des évolutions positives à poursuivre. Il a par ailleurs été rappelé l'importance d'adapter ces aménagements pour en permettre l'accès par les personnes à mobilité réduite.

> Le développement de la **multimodalité** est un moyen de valoriser la diversité d'activités proposées sur le Célé.

> La **biodiversité** du territoire peut être un objet de valorisation, en développant des sites pédagogiques (Espagnac-Sainte-Eulalie, Roc de la France…) et en mettant en avant les espaces riches en biodiversité (Natura 2000).

La valorisation comme un levier d'amélioration

> Valoriser les prestataires ayant de **bonnes « performances environnementales »** peut être un moyen d'inciter à l'amélioration de l'ensemble des pratiques touristiques : démarches « tourisme durable », Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), labels… Par exemple, il serait possible de valoriser les campings dont le système d'assainissement est conforme.

Sécuriser les pratiques

> Il subsiste des **points noirs** pour le canoë et la baignade, qui pourraient être résolus.

> Le manque **d'entretien des berges et de la végétation** peut entraîner des risques vis-à-vis de la sécurité. Or les financements pour l'entretien régulier sont en diminution. Il a été évoqué que les propriétaires riverains et / ou les acteurs du tourisme qui ont un intérêt à l'entretien des berges pourraient y participer financièrement. Cependant, la création d'une taxe entraîne des besoins de gestion pour la collecte.

Comment concilier l'ensemble des usages ?

> Certains touristes et locaux commettent des **incivilités voire des infractions** : violation des droits de riveraineté, embarquement et débarquement en zone privée, baignade en présence d'un arrêté d'interdiction… Ces comportements sont souvent dus à une méconnaissance de la règlementation.

Un **travail de communication** pourrait être mené pour faire connaître les règles en vigueur, notamment via les sites internet des acteurs touristiques. Pour la question plus spécifique de l'embarquement et du débarquement, de **nouvelles aires publiques** pourraient être aménagées.

> **L'accès à la baignade des animaux** domestiques pose également question.

> Le **manque de dialogue entre différents acteurs** peut entraîner des tensions, souvent liées à un manque de compréhension mutuelle. Le rôle important d'une bonne communication entre structures et d'une concertation régulière a été souligné.

> **L'augmentation de la fréquentation**, constatée l'année passée, peut entraîner une augmentation des incivilités, une saturation des sites et une diminution de la qualité d'accueil du territoire.

Quelques pistes de solutions ont été proposées pour **gérer cette fréquentation** :

- Communiquer pour gérer les flux : informer sur les capacités d'accueil des sites, proposer une vision en temps réel des sites (webcams)
- Adapter l'aménagement des sites : installer des sanitaires (qui posent la question de l'entretien et de la gestion des infrastructures) et des zones de parking
- Mener une réflexion sur le choix des sites et de l'aménagement

Certains jugent qu'il ne faut pas généraliser la fréquentation de l'année 2020. Cette situation, qui restera probablement exceptionnelle, ne doit pas devenir une base de décision.

> Il apparaît une volonté d'un tourisme « choisi » et non pas subi, et de **conserver le caractère du territoire**, avec un « slow » tourisme, qui reste rémunérateur, plutôt qu'un tourisme de masse.

Comment préserver les milieux aquatiques et pérenniser les loisirs nautiques ?

> Des propositions ont été faites pour un **tourisme plus durable**, qui prend en compte ses impacts :

- Responsabiliser l'utilisateur (notamment pour le traitement de ses déchets)
- Prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités

> Il apparaît aussi important de mener des **actions de sensibilisation** à travers les activités touristiques :

- Proposer des activités qui valorisent la biodiversité (sites pédagogiques)
- Communiquer via des activités et outils ludiques (chantiers éco-citoyens, charte des bonnes pratiques …)
- Sensibiliser les professionnels

Quid du Célé 2050 ? Faut-il revoir la manière d'utiliser les loisirs nautiques ?

> En conséquence du changement climatique, les **étiages plus sévères**, et donc la diminution des débits, auront des impacts sur les loisirs nautiques.

> En réponse, il a été suggéré d'instaurer un débit seuil pour la **restriction des usages** et de communiquer pour favoriser la venue des touristes à des **périodes moins critiques** pour la quantité d'eau (printemps).

> Il apparaît judicieux, concernant les impacts des étiages sur les loisirs, de « **prévenir plutôt que de guérir** », notamment en préservant les milieux naturels « tampons » en amont du bassin (zones humides…)

Conclusion

Intervenant : Bernard Laborie, Président du Syndicat mixte Célé – Lot médian

Durant ces deux journées, des **axes forts ont été discutés** : communiquer et sensibiliser, mieux gérer l'eau pluviale, préserver la biodiversité et les milieux, responsabiliser les usagers et les riverains, valoriser le territoire et renforcer les partenariats, notamment avec les gestionnaires d'eau potable et les Chambres d'Agriculture. La question de l'adaptation est aussi apparue comme cruciale : il faudra s'adapter aux évolutions, au changement climatique, au nouveau SDAGE, aux partenaires financiers, mais également au territoire.

L'agriculture a souvent été au cœur des discussions. Il ne faut pas s'en étonner : sa place est importante sur le bassin du Célé, dans l'économie, dans l'occupation du sol, dans le paysage. Il convient de continuer à ne pas stigmatiser la profession, tout en l'amenant à poursuivre ses efforts et son chemin vers un milieu averti et conscient de sa responsabilité dans le domaine de l'eau.

L'enjeu de la révision du SAGE sera **d'associer largement** et **d'intégrer la thématique « eau » partout**. Pour tout cela : quels moyens ? Quels organismes viendront en soutien pour favoriser et pérenniser les actions jugées adaptées, afin que le territoire puisse poursuivre une vie locale paisible et accueillante ?

L'implication de toutes les personnes présentes durant ces deux jours a été appréciée et est remerciée.

Ces ateliers signent **l'entrée dans une démarche qui sera poursuivie** : il y aura d'autres ateliers et groupes de travail, pour définir ensemble la stratégie et le contenu d'un SAGE Célé révisé.